

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 17 mai 2016
Séance du 26 avril 2016

10 Conseils citoyens - composition et désignation des membres

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

- **Rapport de présentation :**

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a créé les conseils citoyens dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de Ville 2015-2020.

La volonté de l'Etat est d'impliquer les habitants des Quartiers visés par la Politique de la Ville (QPV) dans les processus d'élaboration et de pilotage du contrat de ville.

En effet, les critères d'indépendance des conseils citoyens s'appuient sur des modalités de désignation par tirage au sort.

Chaque conseil citoyen est composé de 30 membres maximum réunis en collèges.

maintenant !

Le Conseil citoyens est composé de 3 collèges :

- > Un « collège habitants » volontaire ;
- > Un « collège habitants » tiré au sort ;
- > Un « collège acteurs locaux » (associations, commerçants...).

Ces conseils se composent de personnes physiques de plus de 16 ans intéressées par son objet sous réserve qu'elles habitent ou exercent une activité professionnelle ou associative dans le quartier.

Une charte a été établie pour garantir aux conseils citoyens une prise de parole effective et un fonctionnement de l'instance.

Toutefois, les conseils citoyens seront libres de définir eux mêmes leur mode de fonctionnement et établir leur propre règlement intérieur.

Les listes des personnes composants les conseils citoyens seront affichés à l'hôtel de Ville de Creil.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu la liste des membres ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 26 avril 2016,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la composition et la liste des membres participants aux conseils citoyens ci-annexée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **1 8 MAI 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23.05.16.

et publication ou notification le 23.05.16.

affiché le 18.05.16.

CREIL, le 23.05.2016.

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le



ID : 060-216001743-20160517-DLRG160523010-DE